



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 20 juin 2022 à 18h00, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue et dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 14 juin 2022. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers
Étienne Dupuis
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2022-2006-214

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2022-2006-215

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET AJOUT D'UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation et l'ajout d'un sujet portant sur la vocation de la 6^e Rue pour la séance extraordinaire du 20 juin 2022.

ADOPTÉ

2022-2006-216

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGATION D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels dans le cadre du projet de prolongation d'aqueduc sur le chemin Beauséjour.

QUE la dépense soit financée par le fonds général, puis remboursée par le règlement d'emprunt lorsque celui-ci aura reçu toutes les autorisations nécessaires.

ADOPTÉ

2022-2006-217

AUTORISATION DE FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA 6^E RUE POUR LE TRANSFORMER EN RUE PIÉTONNIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la fermeture à la circulation d'un tronçon de la 6^e Rue, entre le débarcadère de l'école et le stationnement municipal, sur une distance d'environ 50 mètres;

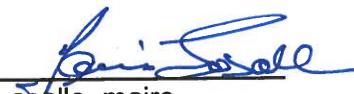
QUE ce projet pilote débute lorsque la signalisation adéquate sera installée et se poursuive jusqu'au 1^{er} septembre 2022 ;

ADOPTÉ

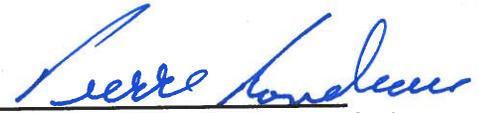


N° de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 14.



Mario Lasalle, maire



Pierre Rondeau, directeur général
Et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.